

"France, portrait social" - Édition 2013

Sommaire du dossier de presse

- [Fiche 1](#) : **Portrait de la population**
- [Fiche 2](#) : **Marché du travail**
- [Fiche 3](#) : **Revenus**
 - L'endettement des ménages
 - La redistribution
- [Fiche 4](#) : **Conditions de vie**
 - Les dépenses de logement des ménages propriétaires et locataires
 - La santé et les comportements à risque chez les jeunes
- [Fiche 5](#) : **Avez-vous eu des enfants? Si oui, combien?**
- [Fiche 6](#) : **Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans : des trajectoires contrastées entre 2006 et 2010**
- [Fiche 7](#) : **La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés**
- [Fiche 8](#) : **Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées**
- [Sommaire de l'ouvrage](#)

Fiche 1 - Portrait de la population

Agathe Dardier, Nadine Laïb, Isabelle Robert-Bobée

- **Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?**

Selon le code de l'Éducation, un décrocheur est un élève qui quitte un cursus de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme finalisant cette formation. Ce peut être un élève quittant un cursus menant au CAP, au BEP ou au baccalauréat sans en obtenir le diplôme, ou bien encore un élève quittant l'école au niveau du collège. Ce peut être également un élève diplômé d'un BEP qui entame un parcours vers le baccalauréat professionnel mais qui quitte le lycée sans l'obtenir. À contrario, les étudiants, baccalauréat en poche, qui ne valident pas leur formation dans l'enseignement supérieur, ne sont pas des décrocheurs au sens de cette définition.

- **Un quart des élèves entrés en 6^e en 1995 ont décroché de l'enseignement secondaire**

Parmi les 800 000 jeunes inscrits en 6^e en 1995, 200 000 ont décroché de l'enseignement secondaire. 20 % de ces décrocheurs ont quitté l'enseignement secondaire titulaires d'un BEP ou d'un CAP. 53 % n'ont aucun diplôme, 26 % ont seulement le brevet des collèges ou le certificat de formation générale (qui ne sont pas considérés comme des diplômes du secondaire).

- **Des difficultés scolaires marquées dès leur entrée en 6^e**

Parmi les non-décrocheurs, un quart étaient de bons élèves en lecture à l'entrée en 6^e et environ un tiers l'étaient en mathématiques et en français. Parmi les décrocheurs, seuls 5 % étaient de bons lecteurs, 6 % avaient un bon niveau en mathématiques et 7 % en français. Seuls 31 % des décrocheurs ont obtenu le brevet contre 77 % des non-décrocheurs.

- **Des origines sociales plus modestes**

Plus souvent enfants d'ouvriers (48 % contre 31 % des non-décrocheurs), et moins souvent enfants de cadres (5 % contre 18 %), les décrocheurs ont également des mères moins diplômées : 15 % d'entre elles ont le baccalauréat contre 39 % des mères de non-décrocheurs. Les aspirations scolaires de leur famille sont souvent moindres et leurs revenus plus fréquemment jugés insuffisants pour poursuivre des études. La proportion de garçons est également plus importante (60 % contre 48 % des non-décrocheurs). Enfin, les décrocheurs ont plus souvent traversé des moments difficiles (divorce, problèmes de santé, événement grave survenu à leurs parents...).

- **Un décrocheur sur deux quitte au niveau du CAP ou du BEP**

Un décrocheur sur six quitte l'école au niveau du collège et près de la moitié la quitte au niveau d'une formation menant au CAP (18 %) ou au BEP (29 %). Les autres ont décroché au niveau d'une classe menant au baccalauréat (2/3 général ou technologique, 1/3 professionnel).

Trois profils de décrocheurs se dégagent. Le premier groupe, majoritaire, regroupe près de la moitié des décrocheurs, principalement des jeunes au faible niveau d'études, qui ont massivement redoublé au collège. Le deuxième groupe (1/3 des décrocheurs) est constitué de jeunes de bon niveau scolaire à l'entrée au collège, mais qui échouent dans les formations menant au CAP, au BEP ou au baccalauréat. Le troisième groupe (1/5 des décrocheurs) est constitué de jeunes qui sont passés au collège par des classes d'enseignement spécialisées dans la formation des jeunes en difficultés scolaires, essentiellement des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des classes technologiques. Ils redoublent ainsi peu au collège. Toutefois, ces élèves ont souvent redoublé au primaire et entrent tous au collège à 12 ans ou plus.

- **Près d'un bachelier sur cinq engagé dans l'enseignement supérieur en est sorti sans diplôme**

Environ 500 000 des jeunes entrés en 6^e en 1995 ont obtenu le baccalauréat. Si, parmi ces bacheliers, 87 % se sont engagés dans l'enseignement supérieur, un sur cinq en est sorti sans diplôme. Parmi eux, rares sont ceux allant au-delà de la première ou de la deuxième année. Mais étant titulaires d'un baccalauréat, ils ne sont pas considérés comme des décrocheurs au sens du code de l'Éducation.

Par ailleurs, plus de trois quarts des étudiants sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur avaient redoublé dans le secondaire, soit deux fois plus que les étudiants diplômés du supérieur. Ce sont plutôt des bacheliers technologiques voire professionnels, dont les parents sont peu diplômés et de milieu social peu favorisé. 70 % d'entre eux ont des parents diplômés au maximum d'un BEP.

Fiche 2 - Marché du travail

Bertrand Marc, Thomas Morin, Nathan Remila, Laurence Rioux

Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires, nets de cotisations sociales, perçus par une personne au cours d'une année dans des entreprises du secteur privé ou de la fonction publique.

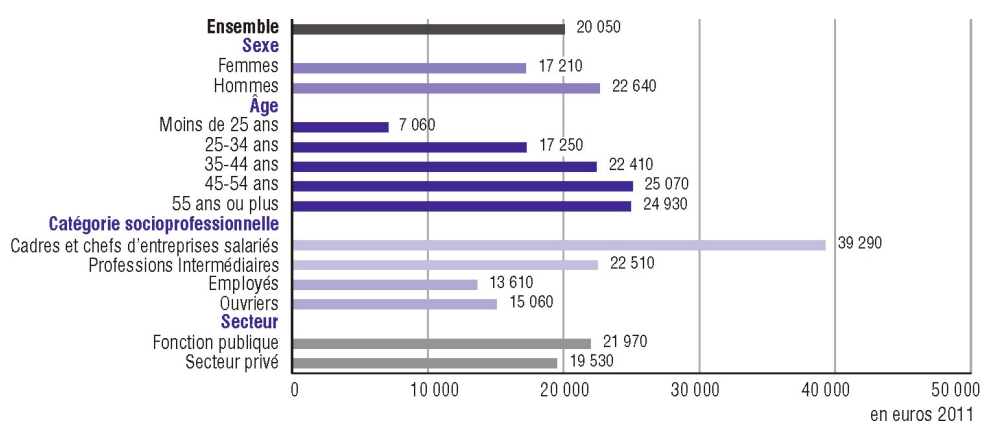
- **En 2011, les salariés ont perçu en moyenne 20 050 € de revenu salarial**

Le revenu salarial moyen des 25 % de salariés les mieux payés s'élève à 40 350 €. C'est 10 fois plus que le revenu salarial moyen des 25 % de salariés les moins bien payés.

Les disparités de revenu salarial sur l'ensemble de la population s'expliquent principalement par des disparités de durée d'emploi (emploi à temps partiel ou une partie de l'année seulement).

Pour les personnes principalement salariées du secteur privé, le revenu salarial moyen est de 19 530 €, contre 21 970 € pour celles de la fonction publique. Cet écart s'explique essentiellement par une durée d'emploi plus élevée dans la fonction publique.

Revenu salarial moyen en 2011



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : En 2011, les employés ont perçu en moyenne un revenu salarial de 13 610 euros.

Source : Insee, DADS et SIASP, exploitation au 1/12.

- **En 2011, le revenu salarial stagne dans le secteur privé et baisse de 0,7 % dans la fonction publique**

Dans le secteur privé, le revenu salarial reste stable car la durée d'emploi en équivalent temps plein (EQTP) baisse alors que le salaire journalier en EQTP augmente légèrement (le salaire journalier en EQTP correspond au salaire touché en une journée si le salarié travaillait à temps complet pour le même salaire horaire). En revanche, dans la fonction publique, la baisse de revenu salarial en euros constants s'explique par une diminution du salaire horaire (gel du point d'indice depuis juillet 2010). La baisse de revenu salarial est plus marquée pour les 55 ans et plus et s'observe à la fois dans la fonction publique et dans le secteur privé.

- **En 2011, les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes**

En 2011, les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes. Cet écart s'explique à la fois par un temps de travail moindre mais aussi par des écarts de salaire horaire. Les femmes occupent plus souvent un emploi à temps très partiel (inférieur ou égal à un travail à mi-temps) et travaillent moins de jours sur l'année que les hommes. Par ailleurs, les écarts de salaire horaire expliquent près de la moitié des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes. Ils sont en partie expliqués par le fait que les femmes travaillent dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs, comme le commerce, l'action sociale ou la fonction publique hospitalière, mais aussi par le fait qu'elles soient moins souvent cadres.

- **Une baisse tendancielle des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes**

Entre 1995 et 2008, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes ont eu tendance à baisser, du fait d'une réduction régulière des écarts de quotité de temps de travail (temps plein ou temps partiel). En 2009, avec la crise économique, ces écarts de revenu salarial diminuent fortement sous l'effet d'une baisse du temps de travail moyen des hommes, et de la diminution de la rémunération variable qui concerne davantage les hommes. Mais la ségrégation par secteur d'activité perdure et, en 15 ans, la parité n'a guère progressé. Les hommes sont toujours surreprésentés dans les secteurs plus rémunérateurs que sont l'industrie et la construction.

Deux angles d'études des revenus

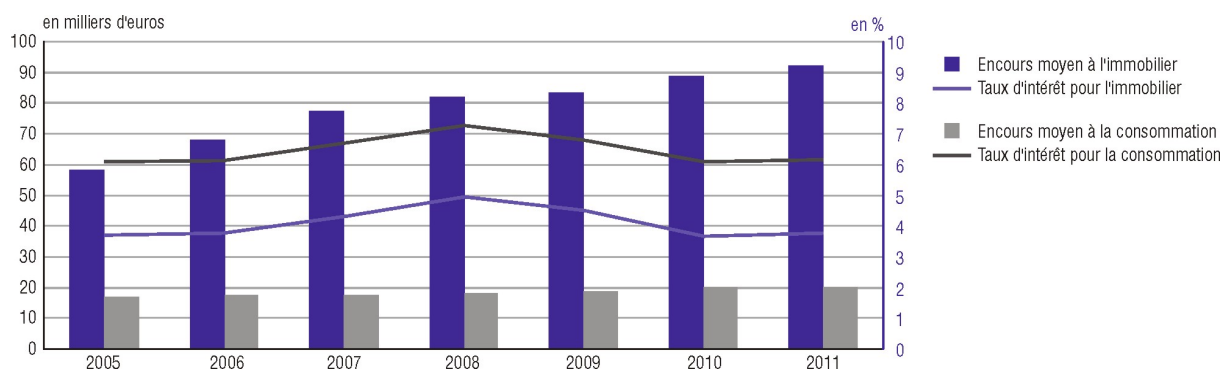
1. L'endettement des ménages
2. La redistribution

1. Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes

- **Entre 2005 et 2011, l'endettement des ménages pour l'immobilier a presque doublé**

De 2005 à 2011, l'endettement total des ménages a fortement augmenté. Les encours de crédits immobilier sont passés de 442 à 800 Md€ sur la période (+ 81 %), ceux à la consommation de 129 à 163 Md€ (+ 26 %). Dans le même temps, le revenu disponible total des ménages augmentait, lui, de 20 %.

Évolution des encours et des taux d'intérêts selon le motif d'endettement entre 2005 et 2011



Champ : France.

Lecture : En 2005, les ménages endettés pour motif immobilier devaient en moyenne 58 400 euros au titre de leurs crédits à l'immobilier. Les crédits à l'immobilier étaient contractés cette année pour un taux d'intérêt moyen de 3,69%.

Source : Banque de France.

- **En 2005 comme en 2011, un ménage sur deux détient un crédit immobilier et/ou à la consommation**

En 2011, l'endettement concerne environ 14 millions de ménages. C'est entre 30 et 49 ans que la part de ménages endettés est maximale : un sur deux détient un crédit immobilier ; deux sur cinq un crédit à la consommation.

- **Entre 2005 et 2011, le montant moyen restant à rembourser par les ménages a augmenté de 54 % mais le taux d'endettement est resté stable**

Le montant moyen restant à rembourser par les ménages est passé de 45 600 € en 2005 à 70 200 € en 2011. En lien avec la hausse des prix dans l'immobilier, cette augmentation est largement tirée par les crédits à l'habitat. Pour les ménages endettés pour l'habitat, le montant moyen à rembourser est passé de 58 400 € en 2005 à 92 300 € en 2011 (+ 58 %). Pourtant, la part du revenu mensuel consacrée aux remboursements de crédits - le taux d'endettement - est restée stable sur la période. En 2011, le taux d'endettement est supérieur à 17 % pour la moitié des ménages endettés et dépasse 36 % pour les 10 % de ménages endettés supportant les plus lourdes charges mensuelles de remboursement.

- **La hausse des sommes empruntées a été financée par un allongement de la durée des emprunts, en particulier pour les primo-accédants**

En 2011, les ménages de moins de 30 ans endettés pour l'achat de leur résidence principale étaient endettés pour une durée initiale de 25 ans dans un cas sur deux, contre 20 ans en 2005. De même chez les trentenaires endettés, la durée médiane d'emprunt a progressé de 4 ans. Cette durée est stable pour les 40-59 ans, et en baisse d'environ 2 ans pour les seniors.

- **Les ménages qui détiennent un crédit à la consommation déclarent plus de privations**

L'endettement à la consommation permet aux ménages moins aisés de pallier une faiblesse de leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie ; pour autant, les ménages endettés uniquement à la

consommation se restreignent plus que les autres dans leurs dépenses de consommation. En 2011, 40 % d'entre eux déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances au cours des douze derniers mois, contre 28 % parmi les autres ménages.

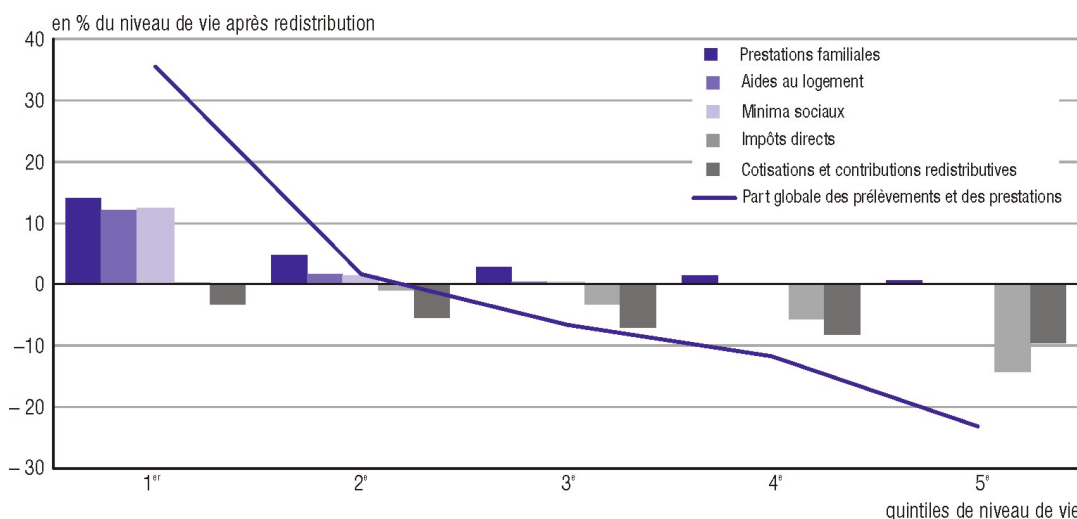
2. La redistribution : état des lieux en 2012

La redistribution traite de la façon dont les transferts (allocations familiales et logement, minima sociaux, mais aussi impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) modifient les inégalités relatives de niveau de vie dans la population vivant en ménage ordinaire en 2012.

- **La redistribution monétaire divise par 2 le rapport entre le niveau de vie des 20 % des personnes les plus aisées et celui des 20 % les plus modestes**

Le niveau de vie correspond au revenu disponible (c'est-à-dire au revenu diminué des impôts et contributions sociales et augmenté des prestations et minima sociaux) d'un ménage, une fois tenu compte des différences de nombre de personnes dans les ménages. En 2012, avant redistribution, les 20 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie moyen de 55 300 € par an, soit 7,6 fois plus que les 20 % de personnes les plus modestes. Après prestations et prélèvements, ce rapport est de 4,0. Ces transferts augmentent d'environ 55 % le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes, et diminuent de 20 % celui des 20 % les plus aisées.

Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations perçues représente 35 % du niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile de niveau de vie (les 20 % des personnes les plus modestes). Ce gain se décompose en plusieurs éléments: les prestations familiales perçues représentent 14 % de leur niveau de vie après redistribution, le versement d'aides au logement 12%, les minima sociaux reçus également 12 %. Les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) ne modifient presque pas le niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile. Enfin les cotisations et contributions représentent 3 % de leur niveau de vie.

Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010 (actualisée 2012), modèle Insee, calculs Drees et Insee.

- **Les prestations sociales réduisent davantage les inégalités de niveau de vie que les prélèvements**

En 2012, les prestations sociales contribuent à la réduction des inégalités à hauteur de 63 %. Au sein de celles-ci, les prestations familiales contribuent à 25 % de la réduction des inégalités. Les minima sociaux, par nature les prestations sociales les plus ciblées, contribuent à 19 %, de même que les aides au logement.

Les prélèvements y contribuent à hauteur de 37 %, soit 2 points de plus qu'en 2011, en raison de la hausse importante de l'impôt sur le revenu et des contributions sociales en 2012. 85 % de la réduction des inégalités, opérée par les prélèvements, est réalisée par l'impôt sur le revenu qui représente en masse un tiers des prélèvements ici considérés.

Fiche 4 - Conditions de vie

Jérôme Accardo, Élodie Kranklader

Deux aspects des conditions de vie :

1. Les dépenses de logement des ménages propriétaires et locataires
2. La santé et les comportements à risque chez les jeunes

1. Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus, ceux des propriétaires sont restés stables

- **Les propriétaires accédants dépensent trois fois plus pour le logement que les propriétaires sans charges de remboursement**

Le logement est un poste de dépenses important pour les ménages (loyer ou remboursements d'emprunt, énergie, eau, taxes et autres charges). En 2011, les propriétaires accédants présentent la facture la plus élevée : 13 700 € annuels en moyenne. C'est trois fois plus que le budget logement des propriétaires sans charges de remboursement qui dépensent en moyenne 4 600 € par an.

- **Les locataires du secteur libre dépensent 40 % de plus que les locataires du secteur HLM**

Les ménages locataires du secteur libre dépensent en moyenne 7 500 € par an pour le logement, contre 5 400 € dans le secteur HLM. Ces dépenses sont nettes des aides personnelles au logement dont bénéficient principalement les locataires. Ces aides s'élèvent en moyenne et par an à 1 200 € dans le secteur libre et à 1 400 € dans le secteur HLM.

- **Dans le secteur libre, plus d'un ménage locataire sur cinq dépense plus de 40 % de son revenu pour se loger**

En 2011, les locataires du secteur libre comme les propriétaires accédants consacrent en moyenne 27 % de leur revenu courant avant impôts à leurs dépenses de logement (nettes des aides personnelles au logement), contre 23 % pour les ménages locataires du secteur HLM et 11 % pour les propriétaires sans charges de remboursement. Les ménages dont les dépenses de logement dépassent 40 % de leur revenu - on parle de taux d'effort élevé - sont plus susceptibles que les autres de connaître des difficultés pour financer ces dépenses. Dans le secteur libre, 22 % des ménages locataires sont dans ce cas. De leur côté, 18 % des ménages accédants et 15 % des locataires du secteur HLM supportent un taux d'effort élevé, contre seulement 4 % des propriétaires sans charges de remboursement.

- **Les retraités sont surreprésentés au sein des ménages à taux d'effort élevé**

Pour les locataires comme pour les propriétaires, les ménages qui supportent un taux d'effort élevé sont avant tout des ménages qui ont de plus faibles revenus que les autres. Parmi les accédants à taux d'effort élevé, on recense ainsi davantage d'employés et moins de cadres. Parmi les locataires à taux d'effort élevé, en particulier dans le secteur libre, les retraités sont nombreux : le revenu des ménages retraités est d'autant plus faible, relativement aux autres ménages, qu'ils sont plus fréquemment des ménages d'une seule personne, donc avec un seul revenu. Ainsi, les femmes sont les plus exposées : les retraitées vivant seules constituent 20 % des ménages locataires à taux d'effort élevé, alors qu'elles représentent moins de 10 % de l'ensemble des locataires.

- **Entre 2005 et 2011, les taux d'effort sont plutôt stables pour les propriétaires et à la hausse pour les locataires**

Entre 2005 et 2011, les dépenses de logement (nettes des aides) ont augmenté pour les locataires comme pour les propriétaires. Dans le même temps, le revenu des locataires augmente plus lentement que celui des propriétaires. Par conséquent, entre 2005 et 2011, le taux d'effort moyen des locataires augmente (+ 2,3 points dans le secteur HLM et + 2,5 points dans le secteur libre). À l'inverse, il reste plutôt stable pour les propriétaires accédants et sans charge de remboursement (- 0,3 point et + 0,2 point respectivement).

2. Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque

- **Entre 16 et 24 ans, filles et garçons se déclarent globalement en bonne santé**

Plus de neuf enquêtés sur dix, âgés de 16 à 24 ans, se déclarent en bonne ou très bonne santé en 2011. Sans surprise, les jeunes apparaissent peu concernés par les maladies chroniques ou les limitations d'activité. Toutefois, les jeunes évoquent des maladies ou problèmes psychiques qui apparaissent essentiellement à l'adolescence et témoignent de la nécessité de nuancer l'image d'une jeunesse en parfaite santé.

- **À 17 ans, un jeune sur deux a été ivre au moins une fois au cours de l'année**

De l'ensemble des substances psychoactives, l'alcool est en effet celle qui est expérimentée le plus jeune. En classe de CM2, 54 % des enfants déclarent avoir déjà consommé de l'alcool. Plus tard, au lycée, l'expérimentation de l'alcool est quasiment généralisée pour les deux sexes. Quant au phénomène des ivresses répétées et régulières, il prend de l'ampleur sur la période récente, aussi bien chez les jeunes filles que chez les garçons. Un jeune sur deux déclare avoir été ivre au moins une fois au cours de l'année.

- **En 2011, plus de 30 % des jeunes de 17 ans fument quotidiennement**

Les tendances qui apparaissent ces dernières années témoignent d'un rebond entre 2008 et 2011 de la consommation quotidienne de tabac chez les jeunes de 17 ans (de 28,9 % à 31,5 % pour les deux sexes) alors qu'elle avait reculé entre 2005 et 2008 (33,0 % en 2005). Les filles comme les garçons sont concernés par cette évolution défavorable.

- **Les jeunes expérimentent et consomment de moins en moins souvent du cannabis**

32 % des jeunes déclaraient avoir consommé du cannabis au moins une fois dans le mois en 2002, ils sont 22 % en 2011. Seule reste stable, autour de 3 %, la part des jeunes qui en consomment quotidiennement. Pour les autres substances illicites (cocaïne, ecstasy, héroïne), les niveaux d'expérimentation sont stables ou en recul, et concernent de 1 % à 3 % des jeunes.

- **En classe de 3e, plus de 4 collégiennes sur 10 se considèrent trop « grosses »**

42 % des adolescentes en classe de 3^e se voient « un peu » ou « beaucoup » trop grosses. Près d'une collégienne sur cinq en classe de 3^e déclare suivre un régime en 2010 (contre 5 % des garçons). Et plus d'une sur quatre déclare ne pas faire de régime mais avoir besoin de perdre du poids (15 % chez les garçons). À partir des enquêtes de santé scolaire réalisées par le Ministère de la santé, il est possible de confronter ces données subjectives à des données mesurées par un médecin ou une infirmière sur la corpulence des adolescents. Ainsi en 2008-2009, environ 14 % des adolescents et des adolescentes sont considérés en surpoids et 4 % sont obèses, et ces chiffres sont relativement stables depuis le début des années 2000.

- **Entre 18 et 24 ans, 2 jeunes sur 10 se déclarent en surpoids ou obèses**

En revanche, pour les 18-24 ans, le surpoids et l'obésité s'inscrivent dans une évolution à la hausse depuis le début des années 2000, notamment en ce qui concerne l'obésité féminine. Des facteurs tels que la diminution du temps de sommeil peuvent contribuer à expliquer l'augmentation de la surcharge pondérale chez les jeunes adultes.

- **Plus de 40 % des adolescentes de 15 à 19 ans et des jeunes de 20 à 24 ans, sexuellement actives déclarent avoir eu recours à la pilule du lendemain**

Les indicateurs liés à l'entrée dans la sexualité et à la contraception témoignent d'une utilisation élevée du préservatif lors du premier rapport sexuel et d'une bonne couverture contraceptive chez les adolescentes et les jeunes filles. Selon le Baromètre Santé 2010, 90 % des jeunes âgés de 15 à 25 ans sexuellement actifs ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors de leur premier rapport sexuel et 88 % lors du premier rapport sexuel avec un nouveau partenaire. Malgré la couverture contraceptive élevée chez les jeunes filles, la part des grossesses non désirées reste élevée. Ainsi 8 % des jeunes filles de 15-19 ans déclarent une grossesse non prévue au cours des cinq dernières années, un pourcentage qui s'élève à 15 % parmi les 20-24 ans (Baromètre santé 2010). À la suite de ces rapports sexuels à risque, une partie des jeunes se tournent vers la contraception d'urgence. En 2010, plus de 40 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans et des jeunes de 20-24 ans sexuellement actives ont déjà eu recours au moins une fois au cours de leur vie à la pilule du lendemain.

- **Une surmortalité masculine aux âges jeunes associée à des morts violentes**

En 2010, la mortalité masculine est 3 fois plus élevée entre 20 et 24 ans que celle des jeunes femmes. La surmortalité masculine est restée stable avec le temps chez les adolescents (15-19 ans) comme chez les jeunes adultes (20-24 ans) depuis 1975.

En 2010, environ 3 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont décédés. Dans près de trois cas sur quatre il s'agit d'un jeune homme. Les deux tiers de ces décès « masculins » sont dus à des causes de décès dites « externes » : accidents de la circulation (33 %), suicides (17 %) et dans 15 % des cas à d'« autres causes externes » (intoxication, chutes ou homicides). Ces décès, notamment les accidents de la circulation, peuvent être imputés à des comportements à risque de type consommation d'alcool par exemple.

Les jeunes filles payent un tribut moins lourd en termes de décès. Un peu moins de 800 jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont décédées en 2010, soit un taux de mortalité de 20 pour 100 000 (contre 58 pour 100 000 chez les garçons). Cette différence s'explique notamment par un plus faible nombre de décès liés à des causes externes comme les accidents de la route et les suicides. Il y a trois fois moins de filles qui décèdent par suicide que de garçons. Pour autant, les idées suicidaires et les tentatives de suicide sont davantage répandues chez les filles.

Fiche 5 - Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ?

Luc Masson

Dans les générations nées entre 1931 et 1965, de plus en plus d'hommes n'ont pas eu d'enfants, biologiques ou adoptés. En 2011, c'est le cas d'un homme sur cinq nés entre 1961 et 1965, contre moins d'un sur sept dans les générations 1931-1935. Cette forte hausse est d'abord imputable au nombre croissant d'hommes, nés entre 1931 et 1965, qui n'ont jamais vécu en couple. Mais pas seulement : l'absence d'enfant - on parle alors d'infécondité - augmente également chez les hommes qui ont vécu en couple. Chez les femmes, le constat est très différent : l'infécondité n'augmente que légèrement et seulement pour les générations 1961-1965. Ainsi, un peu moins d'une femme sur sept nées entre 1961 et 1965 n'a pas eu d'enfant, contre une sur huit née entre 1931 et 1935. Cette légère hausse de l'infécondité s'accompagne chez les femmes de ces générations d'une baisse de la part des familles nombreuses, en particulier chez les femmes immigrées.

L'infécondité est la proportion de personnes qui n'ont pas eu de descendance, à ne pas confondre avec la stérilité ou l'infertilité.

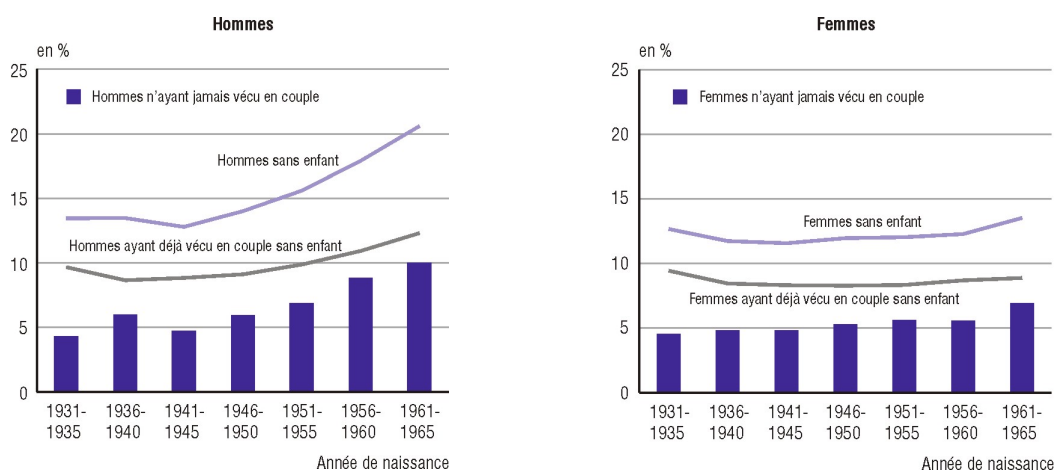
- **En 2011, plus d'un homme sur cinq nés entre 1961 et 1965 n'a pas d'enfant**

L'infécondité des hommes a augmenté de 8 points en seulement 20 ans. Sur cette période, la proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple a doublé, et atteint 10 % pour les hommes nés entre 1961 et 1965. Et la part d'hommes sans enfant, parmi ceux qui ont vécu en couple, est passée de 9 à 12 %. La hausse de la proportion de femmes sans enfant, mesurée à la fin de leur vie féconde (soit entre 45 et 49 ans), est modérée et ne concerne que les dernières générations observées (13,5 % des femmes nées entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant).

- **Ne pas avoir d'enfant : un phénomène beaucoup plus fréquent chez les hommes que chez les femmes dans les générations 1961-1965**

L'écart d'infécondité entre hommes et femmes est passé de 2 à 7 points entre les générations 1941-1945 et les générations 1961-1965. Cette augmentation récente s'explique en partie par la plus forte proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple. L'augmentation de l'écart d'infécondité entre hommes et femmes concerne également aussi les personnes ayant déjà vécu en couple, en particulier pour les générations nées entre 1951 et 1965. Ces générations ont eu accès, dès le début de leur vie sexuelle et féconde, à la contraception et à l'avortement. Paradoxalement, ce nouveau contexte sociétal et médical a permis, à plus d'hommes que de femmes, de concilier le désir de vivre en couple et de ne pas avoir d'enfants.

Part des personnes sans enfant et des personnes n'ayant jamais vécu en couple en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

- **Ne pas avoir d'enfant est désormais aussi fréquent pour les femmes non-diplômées que pour les femmes diplômées**

Les écarts de fécondité se sont réduits entre mères diplômées et non-diplômées, mais ils restent malgré tout élevés. Ainsi, parmi celles nées entre 1961 et 1965, les mères sans diplôme ont eu en moyenne 2,74 enfants au cours de leur vie contre 2,17 pour les mères titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur.

En revanche, l'écart d'infécondité entre elles est passé de 10 points à 3 points en trente ans. En effet, les femmes les plus diplômées sont moins souvent qu'avant sans enfant et les femmes non-diplômées le sont de plus en plus.

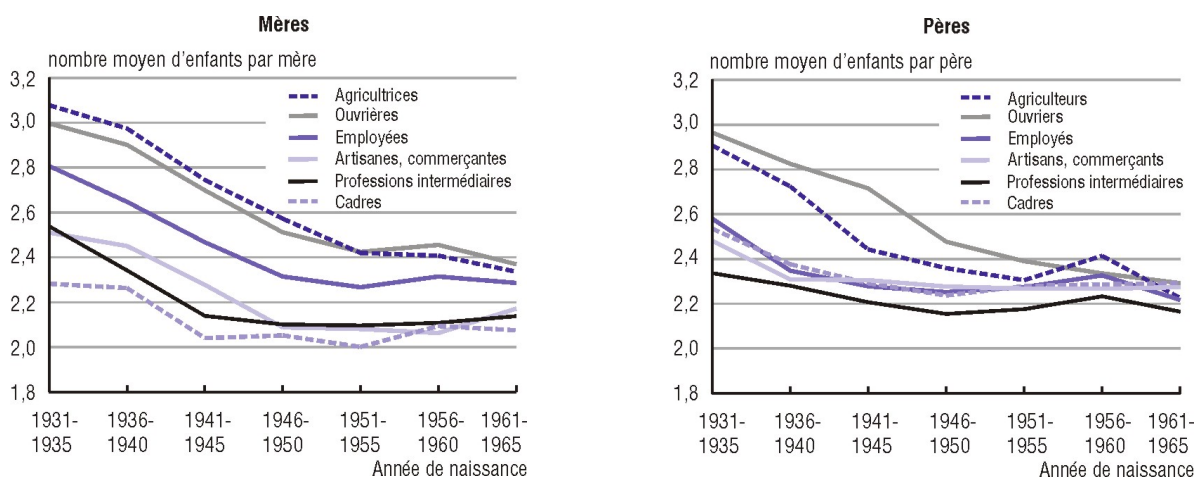
Chez les pères, l'écart de nombre d'enfants entre non-diplômés et diplômés s'est réduit de moitié en dix ans. Les pères sans diplôme, nés entre 1961 et 1965, ont eu en moyenne 2,49 enfants au cours de leur vie contre 2,24 pour les pères titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur. Contrairement aux femmes, ce sont les hommes sans diplôme qui demeurent les plus inféconds (plus d'un quart en 2011).

- **Les différences de fécondité des mères et des pères se réduisent entre catégories sociales**

La fécondité des mères a convergé d'une catégorie sociale à une autre. Comme pour les diplômes, les disparités de fécondité entre catégories sociales s'amenuisent, mais elles demeurent. Les femmes cadres sont encore plus fréquemment sans enfant que les femmes ouvrières. Et elles restent moins fécondes lorsqu'elles ont des enfants (2,07 enfants contre 2,37 en moyenne).

Le nombre d'enfants par homme, parmi les hommes qui ont eu des enfants, a encore plus convergé que pour les femmes, au point qu'il est désormais quasiment le même pour les hommes de toutes les catégories sociales. Ainsi en trente ans, le nombre d'enfants d'un père ouvrier est passé de 2,96 à 2,29 enfants. Ce nombre est désormais identique à celui d'un père cadre.

Nombre moyen d'enfants des parents selon la catégorie sociale actuelle ou occupée avant



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

lecture : les pères ouvrier nés entre 1931 et 1935 ont eu en moyenne 2,96 enfants.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

- **Les différences d'infécondité entre catégories sociales sont plus marquées pour les hommes que pour les femmes**

La convergence de l'infécondité observée entre les femmes diplômées et les non-diplômées se retrouve aussi entre catégories sociales. La proportion de femmes sans enfant chez les cadres est ainsi passée de 27 % à 17 % entre les générations 1931-1935 et les générations 1961-1965. Cette proportion reste toutefois toujours plus élevée que dans les autres catégories sociales.

À l'inverse des femmes, les disparités sociales d'infécondité des hommes ne se sont pas réduites. Parmi les hommes nés entre 1961 et 1965, la proportion d'employés qui n'ont pas eu d'enfant est désormais presque deux fois plus importante que celle des artisans et des commerçants. Ainsi parmi les employés nés entre 1961 et 1965, plus d'un quart sont sans enfant. Alors que seuls 17 % des hommes cadres nés entre 1961 et 1965 restent sans enfant en 2011, et ce malgré une hausse importante et récente de l'infécondité. Employés et ouvriers de ces générations sont en effet plus nombreux à ne jamais avoir vécu en couple que les cadres (respectivement 11, 12 et 7 %).

Fiche 6 - Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans : des trajectoires contrastées entre 2006 et 2010

Corinne Mette, Nicolas de Riccardis, Lucie Gonzalez, Thomas Coutrot

Les inégalités sociales de santé sont fortement liées aux carrières professionnelles. Pour analyser finement ces liens d'interdépendance, 4 600 hommes et femmes âgés de 30 à 50 ans ont été interrogés en 2006 puis réinterrogés en 2010 sur leur situation d'emploi, leurs conditions de travail et leur état de santé. Au cours de ces quatre années marquées par le début de la crise économique en 2008, leur situation sur le marché du travail est relativement stable : 86 % des hommes et 73 % des femmes sont en emploi à la fois en 2006 et en 2010. Les conditions de travail déclarées se dégradent pour les personnes en emploi, sans toutefois d'effet notable sur leur santé. Ces évolutions globales masquent des disparités importantes dans les trajectoires individuelles entre 2006 et 2010, que six grands types de parcours permettent d'éclairer. Il apparaît notamment que les travailleurs dont l'exposition aux risques psychosociaux diminue entre ces deux dates voient leur santé mentale s'améliorer nettement, au contraire de ceux dont l'exposition augmente.

Six grandes catégories de trajectoires individuelles sont observées ici : les abrités (38 %), les instables (13 %), les exposés peu affectés (28 %), les exposés en bonne voie (8 %), les exposés en mauvaise voie (7 %) et les usés (6 %). La typologie proposée par l'étude est élaborée à partir des variables suivantes, disponibles à la fois en 2006 et 2010 pour les individus interrogés : emploi avec de bonnes conditions de travail, emploi avec de mauvaises conditions de travail, non-emploi, santé altérée, présence (oui ou non) de limitations fonctionnelles, de limitations d'activité, de troubles musculosquelettiques, de troubles du sommeil, d'épisode dépressif majeur ou de trouble anxieux généralisé.

- **Les personnes les plus faiblement exposées aux risques professionnels, déclarent en moyenne une santé meilleure**

Les « abrités » et les « instables », déclarent en moyenne une santé meilleure. Les « abrités » ont un emploi en 2006 comme en 2010, et sont peu exposés aux risques professionnels. Les « instables », en revanche, se distinguent eux par un taux d'emploi très bas, particulièrement en 2006. Lorsque ces derniers sont en emploi, ils restent globalement peu exposés aux risques professionnels, mais plus que les « abrités ». Cette classe des « instables » est relativement jeune et féminine, donc plus concernée par la maternité et l'éducation des jeunes enfants. Trois femmes sur quatre de cette classe se sont déclarées « au foyer » en 2010. Les « instables » et les « abrités » déclarent moins souvent une santé altérée que l'ensemble de la population.

- **Un état de santé plus contrasté pour les personnes les plus exposées aux risques professionnels**

Les plus exposés aux risques professionnels sont regroupés en sein de quatre classes. Les « exposés peu affectés » (28 %), majoritairement des hommes, sont tous en emploi et nettement exposés à de mauvaises conditions de travail, en 2006 comme en 2010. Leur état de santé reste toutefois proche de celui de l'ensemble de la population. Leur santé physique se dégrade cependant davantage entre 2006 et 2010 que le vieillissement attendu.

Deux classes se distinguent également par des évolutions marquées mais en sens opposés de leurs conditions de travail et de leur santé. Les « exposés en bonne voie » (8 %) connaissent une forte amélioration de leurs conditions de travail et de leur santé entre 2006 et 2010, alors que les « exposés en mauvaise voie » (7 %) subissent eux une nette détérioration de leur situation dans ces deux domaines. Dans ces deux classes, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Enfin, les « usés » (6 %), plus âgés que l'ensemble du panel, représentent les fins de carrières difficiles. Ils ont pour les deux tiers d'entre eux un emploi en 2006 et en 2010, mais souvent avec de mauvaises conditions de travail. Si leur santé mentale s'améliore sur la période, leur santé physique demeure très dégradée.

- **Une évolution marquée de la santé mentale en quatre ans....**

Les « exposés en bonne voie » et les « exposés en mauvaise voie » se distinguent du reste du panel par une évolution très marquée de leur état de santé mentale. Ainsi, en 2006, deux tiers des « exposés en bonne voie » vivent un épisode dépressif majeur ou un trouble anxieux généralisé. Ils sont moins

d'un tiers dans cette situation en 2010. En revanche les « exposés en mauvaise voie », peu touchés par la dépression ou l'anxiété généralisée en 2006, le sont dans plus d'un cas sur deux en 2010.

- **....associée à une modification des conditions psychosociales du travail**

Pour ces deux classes, les évolutions de l'état de santé mentale suivent celles des conditions psychosociales au travail. Ainsi, entre 2006 et 2010, les « exposés en mauvaise voie » signalent une perte d'autonomie dans leur travail, une augmentation des exigences professionnelles et des autres contraintes organisationnelles. À l'inverse, les mauvaises conditions de travail en 2006 des « exposés en bonne voie » se réduisent en 2010, notamment celles relatives à l'intensité du travail et aux autres contraintes organisationnelles. Cette amélioration est associée à une mobilité professionnelle plus fréquente. 27 % des « exposés en bonne voie » ont changé d'employeur entre 2006 et 2010, contre 19 % dans l'ensemble du panel.

Les indicateurs de santé par classes aux deux vagues

	en %													
	Santé altérée		Limitations				Troubles				Épisodes dépressifs majeurs		Troubles anxieux généralisés	
	2006	2010	fonctionnelles		d'activité		musculo-squelettiques		du sommeil		2006	2010	2006	2010
Les abrités	4	7	2	3	1	2	32	31	32	35	0	0	0	0
Les instables	14	19	2	10 ¹	6	11	31	40	36	38	0	0	0	0
Les exposés peu affectés	18	26 ¹	7	14 ¹	7	16 ¹	47	55	46	52 ¹	0	0	0	0
Les exposés en bonne voie	51	41 ¹	17	19	21	23	57	60	86	74 ¹	66	31 ¹	64	30 ¹
Les exposés en mauvaise voie	34	61 ¹	16	33 ¹	18	43 ¹	50	74 ¹	62	92 ¹	8	64 ¹	1	53 ¹
Les usés	79	75	69	65	76	57 ¹	80	83	77	72	13	0 ¹	7	1 ¹
Ensemble	20	25	10	14	11	15	43	47	46	49	6	7	5	6

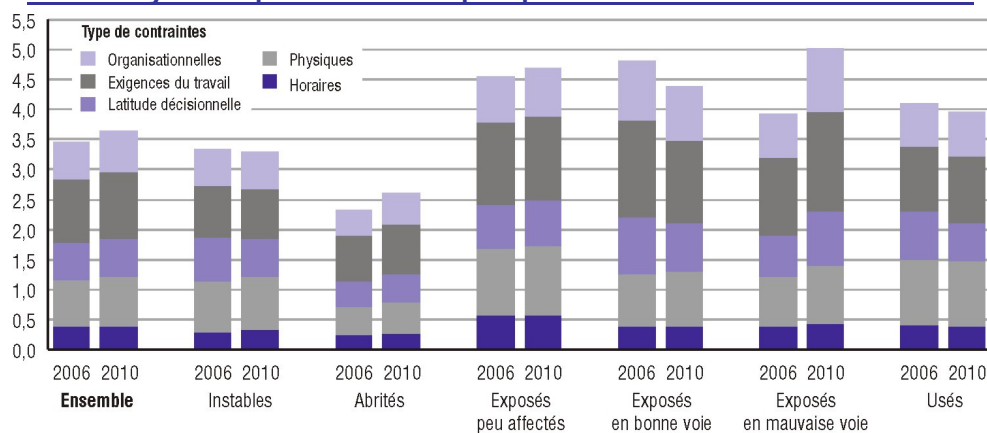
1. L'évolution entre 2006 et 2010 est significativement plus forte que celle associée au vieillissement de quatre ans.
 Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.
 Lecture : en 2006, 20 % des individus du panel d'étude déclarent un état de santé altéré, et 25 % en 2010. Cette évolution est liée au vieillissement des répondants entre les deux dates.
 Note : voir l'encadré 3 pour une description des indicateurs de santé.
 Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

- **Les problèmes de santé physique sont davantage associés aux pénibilités subies tout au long de la carrière**

Les « exposés peu affectés » voient leur santé physique se dégrader sur la période. Les « usés » quant à eux sont plutôt en mauvaise santé, surtout sur le plan physique. Ces deux groupes ont passé en moyenne presque la moitié de leur carrière exposés à des pénibilités physiques.

Les premiers, plus jeunes que les seconds, disposent sans doute d'une santé relativement robuste qui semble avoir résisté à des expositions fortes, mais commence à se fragiliser. Ils occupent plus souvent que la moyenne des postes d'artisans ou d'agriculteurs, les « usés » étant eux plus fréquemment ouvriers.

Score moyen d'exposition aux risques professionnels dans les six classes



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondants aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : en 2006, le score moyen d'exposition aux mauvaises conditions de travail des personnes en emploi est de 3,5, il passe à 3,7 en 2010. Pour les personnes en emploi de la classe des "instables", le score moyen est de 3,3 en 2006. Il peut être décomposé en contraintes horaires (0,30), "contraintes physiques" (0,85), "latitude décisionnelle" (0,70), "exigences du travail" (0,85) et "autres contraintes organisationnelles" (0,60).

Note : le score moyen d'exposition aux risques professionnels dans chaque classe est calculé de la sorte : en 2006 parmi les personnes en emploi en 2006, et en 2010 parmi les personnes en emploi en 2010.

Source : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2010.

Fiche 7 - La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés

Rémi Josnin

En 2004, 500 000 personnes ont fait l'objet d'une condamnation pour délit ou contravention « grave », inscrite dans le Casier Judiciaire. Parmi elles, quatre sur dix ont déjà des antécédents judiciaires au moment de la condamnation de 2004. Entre 2004 et 2011, si l'on exclut les infractions à la circulation routière, qui constituent un cas de récidive fréquent et spécifique, 38 % des condamnés ont récidivé. Ce taux de récidive atteint 59 % pour les condamnés présentant des antécédents judiciaires en 2004.

Environ 40 % des récidivistes retournent devant la Justice pour la même infraction que celle sanctionnée en 2004. La récidive est très fréquente chez les jeunes, voire très jeunes, délinquants. Six condamnés sur dix en 2004, mineurs au moment des faits sanctionnés, ont récidivé avant 2011. À nature, type d'infraction et peine prononcée donnés, les jeunes délinquants récidivent davantage et plus vite que les condamnés plus âgés.

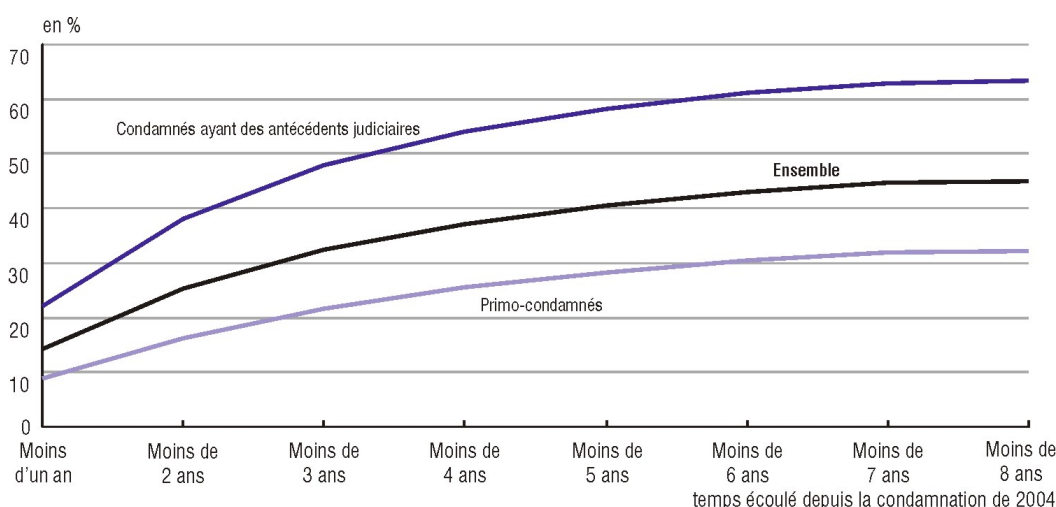
Pour l'opinion publique, la récidive mesure l'efficacité de la réponse pénale. Régulièrement, des faits divers relancent le débat sur la façon de lutter contre ce phénomène. Début 2013, une conférence de consensus de prévention de la récidive a été réunie par le ministère de la justice pour faire le point sur les connaissances et tracer les axes d'une nouvelle politique de prévention de la récidive. Le phénomène est complexe et difficile à appréhender par un seul chiffre. On en présente ici une approche statistique à partir de la délinquance connue et sanctionnée par la Justice, soit les condamnés inscrits au Casier Judiciaire.

La notion statistique de récidive au sens large retenue regroupe deux notions, celle de récidive légale, qui répond à des conditions strictement définies par le code pénal et celle de « réitération » qui se définit comme la recondamnation, hors récidive légale, pour des faits commis après une première condamnation (notion statistique calculée à partir du casier judiciaire ici sur une période de 8 ans). Ainsi sera considérée comme non-récidiviste une personne condamnée en 2004 qui n'aura pas commis de nouvelle infraction entre 2004 et 2011. Symétriquement, une condamnation en 2004 sera considérée comme une première condamnation si aucune condamnation, précédant les faits sanctionnés par la condamnation de 2004, n'a été enregistrée durant les 8 années précédentes. On parlera alors de « primo-condamnés ».

• Hors infractions routières, le taux de récidive est de 38 %

En 2004, 500 000 personnes ont fait l'objet d'une condamnation pour délit ou contravention de 5^e classe (la plus « grave » des contraventions). 45 % d'entre elles ont récidivé entre 2004 et 2011. Le taux de récidive des primo-condamnés est de 32 % alors que 63 % des condamnés ayant déjà des antécédents judiciaires en 2004 ont récidivé entre 2004 et 2011.

Taux de récidive cumulé selon les antécédents judiciaires en 2004



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5e classe (C5) en 2004; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011.

Lecture : 32 % de l'ensemble des condamnés de 2004 ont récidivé dans un délai de moins de trois ans.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistiques du casier judiciaire.

Les infractions à la sécurité routière (40 % des condamnations de 2004) constituent une délinquance particulière qui touche une part plus importante de la population que les autres infractions et pèse fortement sur le taux moyen de récidive. Elles sont donc écartées de la condamnation de départ en 2004 et des condamnations observées jusqu'en 2011. Le taux moyen de récidive sur l'ensemble des condamnés de 2004 est alors de 38 % (59 % pour les condamnés avec antécédents, et de 25 % pour les primo-condamnés).

- **38 % des récidivistes retournent devant la justice pour la même infraction**

La part de la récidive à l'identique (38 % des récidivistes) varie selon la nature de l'infraction. Elle est ainsi majoritaire pour les infractions en matière de transports routiers (réglementation sur les conditions de travail en matière de transport routier) et les infractions à la police des étrangers. Elle domine nettement en matière de trafic ou d'usage de stupéfiants (46 %), de vols, recels « aggravés » et escroquerie (44 %) et de violences volontaires (40 %). En revanche, elle est moins fréquente parmi les condamnés pour outrages (28 %) et destructions ou dégradations (23 %). Et les infractions qu'ils commettent lors de la récidive sont beaucoup plus diversifiées que chez les autres condamnés. Dans certains cas, la récidive marque une aggravation du parcours délinquant : 25 % des récidivistes condamnés en 2004 pour vol simple sont condamnés la seconde fois pour un vol « aggravé ». 20 % des récidivistes condamnés pour destructions ou dégradations en 2004 sont ensuite sanctionnés pour des coups et violences volontaires.

- **Deux facteurs de risque dominant : l'âge du condamné et ses antécédents pénaux**

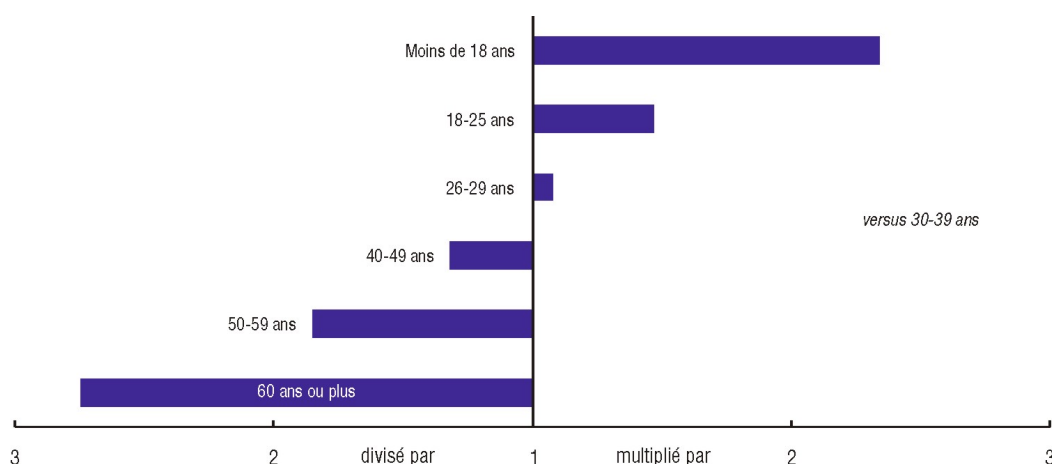
L'âge au moment de l'infraction présente l'effet le plus élevé sur le risque de récidiver « toutes choses égales par ailleurs ». Plus le condamné est jeune au moment des faits, plus son risque de récidiver dans les 8 ans est élevé. Un mineur a ainsi 6,4 fois plus de risque de récidiver qu'un condamné de 60 ans ou plus. Un condamné ayant des antécédents judiciaires présente 2,3 fois plus de risques de récidiver qu'un primo-condamné.

La nature de l'infraction influence plus modérément le risque de récidiver. Un condamné pour vol « aggravé » a 2 fois plus de risques de récidiver qu'un condamné pour atteintes à l'environnement et un risque à peine plus élevé qu'un condamné pour injures et menaces. Pour être complète, l'analyse prend en compte également des facteurs évaluant entre autre la « dangerosité » du condamné. Le fait d'avoir été condamné à une peine de prison ferme lors de la première condamnation constitue un indicateur approché de ce facteur et multiplie par 1,4 le risque de récidiver.

- **Le risque de récidiver diminue avec le temps**

Le taux de récidive, conditionné au fait que le condamné n'a pas encore récidivé, décroît avec le temps. Plus un condamné tarde à récidiver et plus son risque de récidiver diminue.

Effet de l'âge sur la probabilité de récidiver



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents et peines de prison ferme de plus de deux ans ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2001, hors infraction à la circulation routière.

Lecture : si la condamnation sanctionne un condamné mineur, la probabilité de récidiver est multipliée par 2,3 par rapport à l'âge de référence (condamné âgé de 30-39 ans) "toutes choses égales par ailleurs".

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistiques du casier judiciaire.

Fiche 8 - Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées

Marie Gouyon, Frédérique Patureau

Les professionnels qui exercent un métier artistique sont presque deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début des années 1990. En 2009, 365 000 personnes travaillent à titre principal en tant qu'artistes, auteurs, photographes, graphistes, designers, artisans ou ouvriers d'art ou encore personnels technico-artistiques des spectacles.

Les métiers artistiques sont peu féminisés, exercés par des actifs très diplômés, souvent franciliens et issus d'un milieu social favorisé.

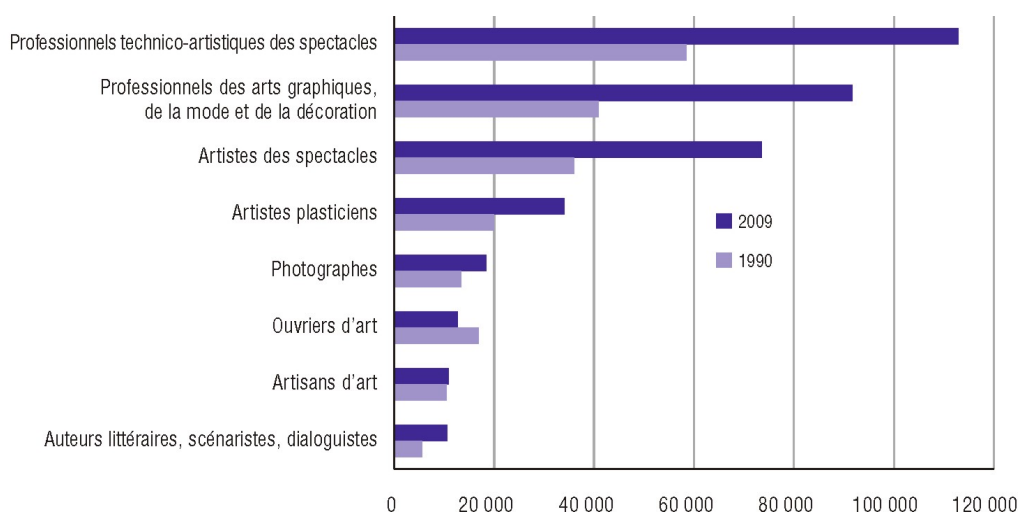
Ils s'exercent sous des formes très variées : les artisans, photographes ou auteurs sont très majoritairement non salariés alors que les professionnels du spectacle sont fréquemment salariés et sous contrat de travail court. Au sein de ces métiers, les durées de travail sont très variables et les revenus inégalement répartis.

• En 20 ans, les effectifs ont presque doublé dans les métiers artistiques

Les métiers artistiques ont connu un essor démographique considérable au cours des vingt dernières années. En 1990, en France, 202 000 personnes déclaraient exercer à titre principal un métier artistique. Elles sont 365 000 en 2009, soit près de deux fois plus. Leur poids dans l'ensemble des actifs en emploi a presque doublé sur la période, et s'établit à 1,4 % en 2009.

Ce boom des effectifs ne concerne pas tous les métiers artistiques. Il est très marqué dans les métiers des spectacles avec 186 000 professionnels en 2009 (+ 97 % en 20 ans), dans les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration avec 92 000 emplois (+ 124 %) et chez les auteurs littéraires avec 10 600 personnes (+ 90 %). Ce boom est par contre plus modéré pour les professionnels des arts visuels : 34 000 artistes plasticiens (+ 71 %) et 18 500 photographes (+ 38 %). En revanche, dans les métiers d'art, les effectifs sont en berne avec 12 700 ouvriers (- 25 %) et 10 900 artisans (+ 4 %).

Effectifs dans les métiers artistiques en 1990 et 2009



Champ : ensemble des actifs en emploi exerçant à titre principal un métier artistique.

Lecture : en 2009, 73 500 personnes déclarent occuper un emploi en tant qu'artistes des spectacles, en 1990, elles étaient 36 000.

Source : Insee, recensement de la population de 1990 et 2009; Deps.

• Les métiers artistiques se féminisent mais restent loin de la parité

Dans les métiers artistiques, deux professionnels sur cinq sont des femmes, contre près d'un sur deux dans l'ensemble des actifs en emploi. C'est moins éloigné de la parité qu'il y a 20 ans (34 % de femmes en 1990). Les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration constituent l'exception. La parité y est atteinte en 1990 comme en 2009.

Caractéristiques sociodémographiques des professionnels des métiers artistiques en 1990 et 2009

en %

	Femmes		Moins de 40 ans		Bac + 3 ou plus		Franciliens	
	1990	2009	1990	2009	1990	2009	1990	2009
Artistes des spectacles	35	36	69	49	14	26	51	42
Professionnels technico-artistiques des spectacles	29	32	60	51	10	28	49	48
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	38	43	36	30	34	53	67	53
Artistes plasticiens	31	42	41	30	21	37	47	41
Photographes	24	29	60	41	5	18	40	38
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	50	49	67	61	11	26	54	42
Artisans d'art	23	39	40	26	7	16	26	20
Ouvriers d'art	25	37	63	46	1	6	32	25
Ensemble des métiers artistiques	34	39	60	49	11	27	48	43
Ensemble des actifs en emploi	42	47	58	45	8	18	21	20

Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : les femmes représentent 35 % des artistes des spectacles en 1990, 36 % en 2009.

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 2009 ; Deps.

- **Fortement concentrés sur Paris et sa région, ces professionnels sont souvent d'origine sociale favorisée et titulaires d'un diplôme de niveau élevé**

En 2009, plus de deux personnes sur cinq exerçant un métier artistique habitent en Île-de-France. C'est deux fois plus que dans l'ensemble de la population en emploi. Ces professionnels se distinguent par leur origine sociale favorisée. Ils ont nettement plus souvent un père cadre supérieur (25 % contre 11 %) ou profession intermédiaire (22 % contre 14 %), en particulier les artistes plasticiens, les auteurs littéraires et les professionnels des spectacles. En 2009, plus d'un quart des professionnels des métiers artistiques ont un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac + 3, contre moins d'une personne en emploi sur cinq.

- **Dans les métiers artistiques, un professionnel sur trois est indépendant ou employeur**

Autour d'un tiers des professionnels exercent leur métier artistique de façon non-salariée, contre 11 % dans l'ensemble de la population en emploi. C'est très souvent le cas des auteurs littéraires, des artistes plasticiens, des photographes et, par définition, des artisans d'art. En revanche, les ouvriers d'art et les professionnels technico-artistiques des spectacles sont le plus souvent salariés sous contrat à durée indéterminée. Les artistes des spectacles sont également majoritairement salariés mais plutôt sous contrat temporaire.

- **Des durées hebdomadaires de travail très variables d'un métier artistique à l'autre**

Les professionnels des métiers artistiques travaillent en moyenne 36 heures par semaine dans le cadre de leur emploi principal, soit autant que l'ensemble des personnes en emploi. Toutefois, d'une profession à l'autre, les écarts sont importants et fortement liés au statut d'emploi et à l'usage très inégal du temps partiel dans les métiers à dominante salariée. Les durées hebdomadaires sont plus élevées dans les métiers où la part du non-salariat est importante. Les photographes, les auteurs littéraires et les artisans d'art déclarent ainsi travailler autour de 40 heures par semaine en moyenne. À l'opposé, les artistes des spectacles, qui se déclarent à temps partiel dans un cas sur deux, travaillent en moyenne 29 heures par semaine.

- **Des revenus d'activité inégalement répartis, en particulier pour les artistes des spectacles**

Parmi les salariés, les disparités de revenus d'activité sont particulièrement marquées pour les artistes des spectacles. 10 % d'entre eux gagnent à eux seuls plus de la moitié de la masse salariale de la profession. C'est parmi les ouvriers d'art et les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration que les salaires sont le moins inégalement répartis. Parmi les non-salariés, l'examen des droits d'auteur perçus par les artistes-auteurs affiliés aux organismes sociaux de sécurité sociale spécifiques suggère également une concentration très inégalitaire des revenus d'activité, particulièrement marquée chez les auteurs de compositions musicales et les chorégraphes et, à l'inverse, plus modérée chez les graphistes.